

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 24 juin 2025, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MOTA Rose Marie, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
Mme COLLINS Alexandra
M. FERRILLO Maximilien
Mme FLAMMIA Gabrielle
Mme GARCIA Sarah
Mme LALONDE-PATAKI Nathalie
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. PFEIFFER Pablo
M. SAUVAGNAT Pierre
M. STEIMER Didier
M. VERARDI Tiziano

Absents excusés

M. KENDE Michael, Vice-Président

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
Mme MALHERBE Sylvie, conseillère administrative

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme FEE Améline, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux du 20 mai et du 2 juin 2025
2. Assermentation de M. Pablo Pfeiffer (Communication 4/2025 prestation de serment) et de M. Pierre Sauvagnat (Communication 5/2025)
3. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Courrier de Mme Nadia Marques
 - b) Local de vote 2025, modification : Vice-Présidente : Mme Gabrielle Flammia (en remplacement de M. Frédéric Betto)
 - c) Démission de M. Kevin Blanc
 - d) GICORD nomination d'un suppléant au représentant de Collex-Bossy
4. Communications du Conseil administratif
 - a) Autorisations de construire
5. Rapports des commissions
6. Délibération 8/2025 relative à un crédit de reconstruction de la place de jeux de Bossy pour un montant de Fr 120'000 TTC
7. Délibération 9/2025 relative à une délégation au conseil administratif de la passation de certains actes authentiques
8. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026
9. Propositions individuelles et questions

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absent, M. Michael Kende est excusé. Elle propose une modification du point 2 de l'ordre du jour afin d'assermenter M. Pierre Sauvagnat en plus de M. Pablo Pfeiffer.

À l'unanimité de 11 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accepte cette modification.

1. Approbation des procès-verbaux du 20 mai et du 2 juin 2025

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 5 oui, aucun non et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 20 mai 2025.

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 11 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance de prestation de serment du 2 juin 2025.

2. Assermentation de M. Pablo Pfeiffer (Communication 4/2025 prestation de serment) et de M. Pierre Sauvagnat (Communication 5/2025)

La Présidente demande aux conseillers municipaux et au public de se lever. Elle lira le serment et, à l'appel de leur nom, M. Pablo Pfeiffer et M. Pierre Sauvagnat lèveront la main droite et répondront soit par « je le jure », ou soit par « je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

La Présidente déclare qu'il est pris acte de leur serment. Ils peuvent se rasseoir. Le public peut les applaudir.

La Secrétaire lit les communications en lien avec ces assermentations.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

COMMUNICATION

4/2025

Communication sur la prestation de serment de Monsieur Pablo Pfeiffer, nouveau conseiller municipal, absent lors de la séance de prestation de serment du 2 juin 2025

Conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

il est procédé à l'assermentation de Monsieur Pablo Pfeiffer, nouveau conseiller municipal, entre les mains de la Présidente du Conseil municipal, Madame Rose-Marie Mota

Rose-Marie MOTA, Présidente du Conseil municipal

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

COMMUNICATION

5/2025

Communication prenant acte de l'assermentation de Monsieur Pierre Sauvagnat à la fonction de conseiller municipal ainsi qu'à sa désignation dans les commissions permanentes et ad hoc

Vu la démission de Monsieur Kevin Blanc,

vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par Monsieur Pierre Sauvagnat,

vu la lettre de la Chancellerie d'État, service des votations et élections, du 20 juin 2025,

conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

- il a été procédé par Madame Rose-Marie Mota, présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance du 24 juin 2025, à l'assermentation de Monsieur Pierre Sauvagnat, nouveau conseiller municipal remplaçant Monsieur Kevin Blanc, démissionnaire.

- M. Pierre Sauvagnat a été désigné comme membre des commissions suivantes pour la législature 2025-2030 :
 - Finances et administration
 - Évènements (vice-président)
 - Cohésion sociale, sport et associations
 - Ad hoc Laiterie de Bossy

Rose-Marie MOTA, Présidente du Conseil municipal

3. Communications du bureau du Conseil municipal

3.1. Courrier de Mme Nadia Marques

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Bonjour,

Je vous remercie beaucoup pour le stylo Caran d'Ache dédié, il n'y a pas de doute, j'y lis mon nom : il est pour moi !

Je le reçois volontiers comme le symbole du « caillou blanc », couleur dudit stylo, pureté et sérénité.

Je vous souhaite une « meilleure communication », pour une belle collaboration entre vous tous.

Avec mes meilleures salutations.

Nadia Marques

Remarque : Ma convocation avait été annulée du calendrier et en fait, je ne savais pas que ma présence était souhaitée pour la remise du cadeau, double surprise »

3.2. Local de vote 2025, modification : Vice-Présidente : Mme Gabrielle Flammia (en remplacement de M. Frédéric Betto)

La Présidente informe que Mme Gabrielle Flammia remplacera M. Frédéric Betto en tant que vice-présidente du local de vote. La Présidente la remercie.

3.3. Démission de M. Kevin Blanc

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

*« À l'attention du Service des votations et élections
Collex-Bossy, le 05.06.2025*

Objet : Démission de mon mandat de conseiller municipal - Collex-Bossy

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseiller municipal à la commune de Collex-Bossy, avec effet immédiat.

Cette décision fait suite à un changement professionnel impliquant des horaires irréguliers, ne me permettant plus d'assurer correctement mes engagements au sein du Conseil municipal.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette démission et de procéder aux démarches administratives nécessaires en vue de ma relève.

Je reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec mes salutations les meilleures.

Kevin Blanc »

3.4. GICORD nomination d'un suppléant au représentant de Collex-Bossy

La Présidente informe que le Conseil municipal propose la nomination d'un suppléant au représentant de Collex-Bossy au GICORD. Elle demande si quelqu'un souhaite présenter un candidat.

Mme Dorothea NOLL dit que le groupe Collex-Bossy Ensemble propose M. Michael Kende.

Personne d'autre ne souhaitant proposer un candidat, la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à la nomination de M. Michael Kende comme suppléant au GICORD. Personne ne s'y oppose.

4. Communications du Conseil administratif

4.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif, Maire)

M. le Maire demande si le fichier des autorisations de construire suscite des questions.

Mme Odile TAHÉRI remarque qu'il est indiqué « clôturé, décision caduque » pour la route de l'Etraz 23. Cela donne l'impression que les travaux ont été effectués avant de recevoir l'autorisation. Elle demande ce que cela signifie.

M. Ricardo MUÑOZ répond que cela signifie que les travaux n'ont pas été réalisés et que la décision est caduque.

4.2. Démission de M. Carlos Silva

(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif, Maire)

La Mairie a reçu la démission de son concierge, M. Carlos Silva. Cette démission sera effective le 30 septembre. Un processus d'engagement a été lancé pour un remplaçant. L'appel d'offre apparaîtra dès aujourd'hui. Il remercie profondément M. Carlos Silva pour tout ce qu'il a fait depuis 23 ans pour la commune. Il salue la qualité de son travail. Il lui souhaite le meilleur pour son départ en préretraite et il espère qu'il portera ses projets personnels avec la même force et énergie qu'il a porté ses projets professionnels.

4.3. Travaux SIG

(Communication de Mme Sylvie Malherbe, conseillère administrative)

Il y a eu passablement de mécontentement sur le passage de voitures et le fait que les agents n'étaient pas présents. La Mairie a insisté auprès des SIG et du canton pour le maintien des agents de circulation. Depuis lundi, un agent est posté entre la route de Rosière et la route de Bois-Chatton. Elle est passée voir comment cela se passait aujourd'hui. L'agent a pu redévier les voitures qui doivent redescendre pour repartir sur les autres douanes. Elle est satisfaite qu'un agent se trouve enfin sur place.

Mme Dorothea NOLL dit qu'il y a des récalcitrants sur lequel l'agent n'a aucun pouvoir. Elle demande comment cela se passe.

Mme Sylvie MALHERBE répond que l'agent a le droit de les dénoncer. Effectivement, il y a des récalcitrants, dont des habitants de Collex-Bossy ou qui se disent habitants de Collex-Bossy. Cela est compliqué à savoir, car une voiture avec des plaques françaises s'est dit riveraine de Collex-Bossy. L'agent insiste sur le fait de redescendre, même pour les habitants de la commune. La Mairie demandera certainement quand même quelques contrôles de police. Apparemment, certaines voitures traversent la route d'Ornex pour remonter sur le chemin de Laitefeux et passer la douane.

M. Sébastien PESENTI souligne l'importance des contrôles de police. Normalement, les voitures n'ont même pas le droit de monter jusqu'à Bossy. Pratiquement aucune voiture ne respecte le stop au chemin de l'Orcy. Il faut éviter les accidents. M. Reto Huonder demandera une modification. Il a été relevé qu'un changement de signalisation pour les agriculteurs doit être effectué. Il a déjà téléphoné six fois au poste de police à Versoix. Il invite les autres conseillers à faire de même. Plus il y a d'appels téléphoniques, plus la police viendra.

Mme Gabrielle FLAMMIA demande pourquoi l'agent se trouve en haut et non pas en bas pour éviter la circulation sur le chemin de sous-Rosière.

Mme Sylvie MALHERBE répond qu'elle avait initialement demandé deux agents. Les véhicules ne sont pas censés passer le rond-point des Fayards. Au départ, un agent était placé au rond-point des Fayards et un agent au rond-point de la pomme. Le problème est que les véhicules partent sur la route de l'Etraz et remontent la route du Bois-des-Îles pour reprendre la route de Rosière. L'agent a donc été placé à ce niveau-là pour forcer les véhicules à redescendre. Elle continuera à insister pour avoir un deuxième agent.

M. Tiziano VERARDI se demande jusqu'à quand les habitants de Collex accepteront que le Maire de Ferney ne fasse rien par rapport à son feu. Les lignes de voitures arrivent jusqu'à Grand-Saconnex. Tout cela est dû à la longueur du feu à Ferney. Le samedi, il n'y a aucun problème. Cela est volontaire. Il en a déjà parlé en commission infrastructures, mais il estime que l'Exécutif devrait agir, car il est fait exprès que le feu rouge dure plus longtemps pendant les heures de pointe.

Mme Sylvie MALHERBE répond qu'il y a effectivement un problème avec ce feu. Passablement de retards des TPG ont été relevés. Le canton est en discussion avec Ferney et le pays de Gex pour optimiser la configuration du feu de signalisation de Vireloup et celui du carrefour de la grande douane qui bloque le reste de Grand-Saconnex. Cette information a été reçue aujourd'hui.

M. Tiziano VERARDI demande ce que cela représente en termes de délai.

Mme Sylvie MALHERBE ne peut pas donner de délai précis.

M. Sébastien PESENTI rejoint M. Tiziano Verardi. Il avait été relevé en commission infrastructures, lors de la dernière législature, que Bois-Chatton était contre le feu qui avait été instauré sur le territoire communal pour réduire le trafic. La commune accepte les feux à Ferney, mais veille à ne pas gêner Bois-Chatton. Il faut montrer que Collex-Bossy a quand même son mot à dire.

4.4. Événements communaux à venir

(Communication de M. Skander Chahlaoui, conseiller administratif)

Ce vendredi 27 juin auront lieu les promotions. Le 31 juillet se déroulera la fête nationale à laquelle la commune aura le plaisir d'accueillir Céline van Till, championne paralympique suisse, qui fera l'honneur de prononcer un discours.

Mme Dorothea NOLL ajoute que Art en campagne commence ce samedi 28 juin avec l'inauguration et le vernissage.

Mme Rose Marie MOTA demande si une communication a été faite sur Art en campagne.

M. Skander CHAHLAOUI répond que cela a été fait via les canaux de communication habituels.

5. Rapports des commissions

5.1. Commission Infrastructures et mobilité

(Rapport de M. Tiziano Verardi, président)

La commission s'est réunie le 10 juin. Le dernier procès-verbal n'a pas pu être voté, car les personnes présentes le 10 juin n'étaient pas présentes lors de la séance précédente. Les nouveaux membres ont été accueillis. M. Reto Huonder a présenté ce qu'il fait pour la commune ainsi que le personnel communal et leurs rôles. Il a également passé en revue les plans communaux des évacuations d'eaux et des eaux propres. Il a présenté la hiérarchie des réseaux routiers, ce qui est communal ou cantonal et ce qui peut y être fait ou non. Une longue discussion a ensuite eu lieu sur la délibération sur le crédit de construction de la place de jeux à Bossy. La commission a accepté à l'unanimité le budget, sans pour autant accepter le projet qui avait été proposé, car il n'y a pas les trois offres demandées. La commission a demandé une troisième offre et à pouvoir voir les projets afin de prendre une décision. Cela n'a pas encore été reçu.

Mme Sylvie MALHERBE confirme que cela est en cours de travail.

M. Sébastien PESENTI demande si la commission attend actuellement encore deux offres.

M. Tiziano VERARDI explique que M. Reto Huonder avait retenu une offre sur deux. La commission accepte le budget de 120'000 CHF, sans pour autant accepter un projet bien défini, car elle aimerait voir les autres options. La commission préavis favorablement afin de pouvoir voter la délibération aujourd'hui et pour que la commission des finances puisse voter.

M. Sébastien PESENTI rappelle que la place de jeux a été complètement démontée, car elle était hors normes.

5.2. Commission Événements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

La première séance a eu lieu le 23 juin. Les nouveaux membres ont été accueillis. Cette commission est le résultat de la fusion de deux parties de commissions. Elle s'occupe de tous les événements de la commune. Un point a été fait sur les leçons retenues lors de la législature précédente. La commission s'est interrogée sur des questions qu'il va falloir se poser pour les décisions qu'il faudra prendre dès septembre. À ce moment-là, il faudra avancer pour pouvoir fournir les premiers chiffres pour un budget. Aucune décision n'a été prise lors de cette première séance, car cela reste trop tôt.

5.3. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Lors de sa séance qui a eu lieu juste avant le Conseil municipal, la commission a approuvé le dernier procès-verbal. Puis, l'historique de la commission a été présenté : pourquoi elle a vu le jour, quel était son rôle initial et quel est son rôle actuel. Son fonctionnement a été expliqué.

Un point de situation a ensuite été fait concernant la procédure au niveau de la cour des comptes et des derniers développements. La Mairie a été auditionnée le 26 mai par la cour des comptes. Un mémorandum, qui demande encore quelques compléments, a été réalisé suite à cette audition. La Mairie les fournira avant fin juin. La cour

des comptes statuera. Soit elle rentrera en matière, soit elle ne rentrera pas en matière. Si elle rentre en matière, elle peut faire des recommandations à la Mairie pour gérer cette problématique. Vu qu'il s'agit d'un rapport de la cour des comptes, il sera de toute façon public et la commission fera en sorte de le transmettre aux riverains et à l'ensemble du Conseil municipal.

Le courrier mensuel du suivi des mesures a ensuite été traité. Pour rappel, il s'agit du courrier qui fait office de ligne directrice par rapport aux mesures que la commission essaye de mettre en place pour limiter les problèmes. Il a été envoyé plus tardivement que d'habitude. La nouvelle législature explique ce retard. La problématique avec la pompe à chaleur a été évoquée. Un changement a été fait. Une programmation fait en sorte que le soir l'eau est chauffée grâce au mazout pour limiter le bruit. Un calfeutrage de la pompe à chaleur se fera pour limiter le bruit sur l'extérieur. Normalement, cette pompe à chaleur était prévue pour le sous-sol et pas pour son emplacement actuel.

L'acousticien a ensuite été reçu pour qu'il puisse répondre aux questions de la commission concernant son rapport qui peut être difficile à comprendre. Il y a un document qui fait foi et auquel il faut répondre. Il s'agit d'une directive d'aide à l'exécution qui se nomme « détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics », soit « DEP ». En résumé, tout est dans les normes. Le limiteur enregistreur permet de faire des mesures sur une longue durée. S'il devait y avoir un dépassement du son, il faut le faire remonter à la commission et elle peut demander de faire analyser cet enregistreur pour montrer si la norme a été respectée ou non. Dans le cadre de la commission, il a été décidé de demander une analyse de deux mois à partir du 30 juin. Une entreprise externe viendra relever les données et une analyse sera faite pendant l'été pour savoir si le seuil autorisé de 80 à 85 décibels est dépassé dans le bâtiment. Une fois cette analyse obtenue, la commission demandera à l'acousticien de venir donner une explication plus large aux riverains. Cela doit encore être discuté au sein de la commission.

La mise à ban des parkings n'a pas pu être traitée par manque de temps.

Concernant les courriers rentrants, seul le mail reçu le weekend dernier informant que des mariages auront lieu en fin de semaine a été rapidement discuté, notamment le mariage du samedi. En effet, ce mariage a l'autorisation de faire du bruit pendant l'apéritif. Selon la réglementation de l'exploitation des terrasses, cela est interdit. Vu qu'il s'agit d'un événement extraordinaire, une demande a été faite auprès de la Mairie. Une autorisation a été délivrée pour ce mariage. Il faut savoir que ce sont des habitants de la commune qui se marient. Savoir cela aurait potentiellement évité certains problèmes et offert une meilleure acceptation. Cela est à revoir en termes de communication de la part de la Rôtisserie.

M. Sébastien PESENTI rappelle qu'il avait été dit que le bruit de la pompe chaleur était dû à un problème de réglages. Cela semble être plus technique, s'il est obligatoire de la couper pour passer au mazout.

M. Ricardo MUÑOZ explique qu'il ne s'agit pas d'un problème de réglages, mais d'un problème de calfeutrage de la caisse autour. La commune a fait faire une programmation provisoire de l'automatisme du bâtiment pour permettre de libérer la chaudière à mazout la nuit pour éviter que la pompe à chaleur ne s'enclenche. En parallèle, une étude acoustique a été menée dont les résultats ont été reçus la semaine dernière. Ces résultats ont été analysés par l'équipe communale qui a commandé les travaux à faire, car le calfeutrage existant est mesuré comme étant insuffisant. Une fois ces compléments apportés, de nouvelles mesures seront faites. Du moment que les valeurs de mesures seront satisfaisantes, la pompe à chaleur pourra être libérée du fonctionnement automatique et la programmation provisoire sur le mazout sera abandonnée.

5.4. Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy *(Rapport de Mme Alexandra Collins, présidente)*

La commission de la laiterie a débuté son travail la semaine dernière avec la première réunion de cette législature. Le but était d'accueillir les nouveaux membres. Étant donné qu'il y avait beaucoup de nouveaux membres, le procès-verbal de la séance précédente n'a pas pu être approuvé. Un point sur toutes les activités de la commission a ensuite été fait. Les travaux d'architecte ont été délibérés et débiteront prochainement. La commission a proposé et a voté d'organiser un atelier similaire à celui pour la route d'Ornex pour impliquer les habitants et rassembler leurs idées sur le projet de la laiterie. La commission travaillera avec l'Exécutif et les architectes pour organiser cet atelier qui est prévu pour septembre. L'importance de coordonner les travaux du projet de la laiterie avec les travaux prévus sur la route d'Ornex a été soulignée. Il faut voir cela comme un projet global.

5.5. Commission Finances et administration

(Rapport de Mme Cecilia Morganella, vice-présidente)

« En l'absence de M. Michael Kende, je me permets de vous faire un compte-rendu de la séance de la commission qui s'est tenue le 18 juin dernier.

1. Délégation au Conseil administratif

La commission a tout d'abord voté une délibération visant à déléguer au Conseil administratif d'agir sur des actes authentiques pendant toute la durée de son mandat, soit 5 ans. Il s'agit d'un document récurrent, demandé à chaque début de législature.

Le vote a été unanime, sous réserve toutefois que la délibération prenne fin au 31 décembre 2030, et non à une date intermédiaire comme le 31 mai.

2. Rénovation de la place de jeux de Bossy

La commission a également examiné un crédit d'un montant estimé à CHF 120'000 pour la rénovation de la place de jeux de Bossy. L'état des installations justifie pleinement leur remplacement : elles ont d'ailleurs été démontées pour des raisons de sécurité.

La volonté est claire : il faut procéder à cette rénovation dans les meilleurs délais. Néanmoins, les offres concrètes des entreprises ne seront présentées qu'au cours de l'été à la commission infrastructures. Le montant annoncé reste donc une estimation, et ne repose pas encore sur des devis formels. Pour mémoire, lors du crédit voté pour la route d'Ornex, la rénovation de ce même espace de jeux était estimée à CHF 72'000. La différence de CHF 48'000 proviendrait du type de revêtement de sol retenu (en l'occurrence des copeaux).

La commission des finances ayant donné un préavis favorable à condition qu'un complément détaillé sur le différentiel de prix soit expliqué dans la délibération, je vais demander à Mme Sylvie Malherbe de bien vouloir détailler ce différentiel aux conseillers. Avant de lui passer la parole, quelques points d'information complémentaires sur ce qui a été discuté en commission des finances.

3. Budget 2026

Il a été recommandé à chaque commission d'anticiper dès à présent ses besoins et de transmettre ses propositions à l'exécutif, en vue de préparer le budget 2026, qui devra être prêt pour la mi-septembre.

4. Conciergerie

La commission a été informée de la démission de M. Carlos Silva, responsable de la conciergerie, avec effet au 30 septembre prochain.

5. Bâtiment fédéral de la douane à Vireloup et parcelle Künzi à Bossy

Enfin, nous avons été informés par le département fédéral que le bâtiment de la douane à Vireloup est actuellement à la vente. Nous avons demandé à la Mairie de visiter les lieux.

Par rapport à la parcelle située à proximité de la laiterie, la commission a confirmé sa volonté de ne pas entrer en matière pour un prix supérieur à celui estimé, et a réaffirmé la proposition initiale.

Je vous remercie pour votre attention. »

5.6. Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Lors de la séance du 16 juin, le procès-verbal du 15 mai n'a pas pu être approuvé. Un retour sur les projets menés lors de la législature précédente a été fait : garde champêtre, extinction de l'éclairage nocturne, présence accrue de la police cantonale, police de stationnement, amicale des sapeurs-pompiers. La commission a répondu aux questions des nouveaux membres.

La commission a ensuite discuté des priorités pour les prochains mois :

- Les parkings et le projet de stationnement pour le village : un retour de la fondation des parkings est attendu. L'idée est de travailler en collaboration et d'inclure un atelier ou une présentation pour amener ce projet. La commission a conscience de la nécessité du projet, mais ne souhaite pas se précipiter. Il sera amené petit à petit afin d'être compris par la population.
- La sensibilisation aux dangers de la route, notamment pour les adolescents et les jeunes adultes.
- La présence du garde champêtre et la présence accrue de Python : des incivilités ont été constatées.

Puis, le budget 2026 a été regardé point par point. Les conseillers ont pu poser leurs questions à Mme Sylvie Malherbe.

Finalement, dans les divers, les problèmes de la route de Collex ont été relevés.

5.7. Commission Cohésion sociale, Sports et associations

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Lors de la séance du 17 juin, un retour de la législature précédente a été fait. Les projets en cours et les priorités pour les prochains mois sont :

- La collaboration avec la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle). La commission a rencontré la FASE en avril. La fondation viendra faire une étude auprès des adolescents pour avoir une antenne à Collex.
 - La sensibilisation des jeunes sur la sécurité routière. Cela a été discuté en commission sécurité avec qui une commission conjointe pour parler de ce sujet sera certainement organisée.
 - Dynamiser l'AJA.
 - Augmenter l'offre sportive et s'assurer qu'elle réponde aux besoins de la population de tout âge.
 - L'immeuble IEPA dans le projet du quartier des Houchettes.
 - Les activités pour les seniors.
-

Le budget a ensuite été passé en revue. Les conseillers ont pu poser leurs questions à M. Skander Chahlaoui. Le budget sera travaillé pendant l'été.

Finalement, dans les divers, Mme Sarah Garcia a parlé d'une association qui demande un sponsoring. Cette association sponsorise elle-même l'association qui viendra faire un atelier sur la prévention routière. La question des frontaliers au jardin d'enfants a été abordée. M. Skander Chahlaoui a expliqué qu'il y aura une priorité pour les enfants de la commune, puis de Bellevue, puis des autres communes, puis des frontaliers. Cela est examiné au cas par cas et est lié à la directive qui est sortie disant que les enfants frontaliers ne seront plus admis à l'école publique.

Mme Sarah GARCIA précise que l'association s'appelle la nage glaciale et est composée de 300 nageurs. Le sponsoring ne serait pas en lien avec l'autre association, mais en lien avec tout ce qui est des infrastructures.

Mme Rose Marie MOTA conclut que cela sera repris à la première séance en septembre pour voir si la commission souhaite entrer en matière ou non.

6. Délibération 8/2025 relative à un crédit de reconstruction de la place de jeux de Bossy pour un montant de Fr 120'000 TTC

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N **8/2025**

Délibération relative à un crédit de reconstruction de la place de jeux de Bossy pour un montant de Fr 120'000 TTC

Vu la vétusté de la place de jeux de Bossy et sa dangerosité nécessitant une remise aux normes de sécurité

Vu les devis établis, pour le revêtement de sol ; fourniture des jeux ; et les tarifs de location du matériel nécessaire à la voirie communale pour accomplir les travaux du gros œuvre,

Vu les préavis des commissions infrastructures du 10 juin 2025 et finances du 18 juin 2025,

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. De réaliser les travaux de réfection de la place de jeux de Bossy.
 2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 120'000 F TTC destiné à ces travaux.
 3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
-

4. D'amortir la dépense nette de 120'000 Fr TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 120'000 Fr afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Rose-Marie MOTA, Présidente du Conseil Municipal

Mme Sylvie MALHERBE s'excuse d'avoir mis la délibération avec les détails tardivement sur CMNet. Suite à la demande de la commission infrastructures et de la commission des finances, le détail qu'elle lit et qui est retranscrit ci-dessous a été rajouté à la fin de la délibération.

« Il est à noter que dans la délibération 3/2024 « pour un crédit de construction destiné à la réalisation d'une zone de rencontre à la route d'Ornex de Fr 630'000 TTC », votée par le conseil municipal le 14 mai 2024 et rejetée lors de la votation populaire du 24 novembre 2024 suite à un référendum, le montant de Fr 72'000 pour ces jeux était budgétisé sur la base d'une estimation effectuée par l'ingénieur en charge du projet.

La différence entre ce montant et celui proposé (Fr + 48'000) est due :

- À une modification du revêtement du sol soit de copeaux en sol caoutchouc. Comme expliqué ci-dessus, les copeaux nécessitent un entretien plus onéreux d'où le choix d'un sol en caoutchouc.
- À un devis plus précis des jeux proposés (tour et balançoire) qui correspondent aux souhaits des habitants tant au niveau du type de jeux, du bois et du swiss made.

Au bénéfice des explications ci-dessus, nous vous remercions d'accepter ce crédit. »

Elle explique que dans la délibération faite en 2024, les 72'000 CHF étaient articulés par l'ingénieur selon une estimation et non un devis précis. Elle ne tenait pas compte des informations des habitants, car l'atelier ainsi que certaines discussions se sont déroulés après.

Mme Gabrielle FLAMMIA dit que l'économie envisagée en utilisant des copeaux était de 29'000 CHF, ce qui n'arrive toujours pas à 48'000 CHF. Elle reste étonnée par cette différence de prix.

Mme Sylvie MALHERBE explique qu'il y a trois chiffres à retenir : les 72'000 CHF initiaux qui avaient été articulés par l'ingénieur, les 90'732 CHF avec le nouveau devis en place copeaux et les 120'000 CHF articulés avec le sol en caoutchouc. La présentation faite à la commission a été jointe à la délibération.

M. Tiziano VERARDI ajoute que le point 10 de la présentation qui a été jointe à l'ordre du jour explique bien cela. Il y a une économie brute de 29'000 CHF sur le projet si des copeaux sont utilisés, mais il y a ensuite le remplissage annuel de 1'000 CHF. En tenant compte du personnel qui prend 8h par année et de l'entretien sur 20 ans, la différence est faite. Le calcul avait été fait en commission. Les copeaux reviendraient presque à plus cher sur le long terme que le caoutchouc.

Mme Gabrielle FLAMMIA comprend que cela reviendrait à plus cher, mais le sujet est le prix d'achat, pas les frais d'entretien.

Mme Rose Marie MOTA demande si le revêtement en caoutchouc demande de l'entretien comme au city.

M. Sébastien PESENTI répond que cela n'est pas pareil.

Mme Gabrielle FLAMMIA affirme qu'un devis est pour un achat et pas pour un entretien.

Mme Sylvie MALHERBE dit que le devis représente la construction de la place de jeu. L'entretien se met dans un autre budget de fonctionnement. Chaque place de jeu a un contrat d'entretien. La voirie s'occupe du nettoyage.

Mme Gabrielle FLAMMIA dit que le Conseil municipal est en train de comparer un prix d'achat avec un prix d'achat en d'entretien. Il faut comparer les mêmes choses pour arriver à une estimation. Il y a 48'000 CHF de différence et 29'000 CHF de différence d'achat avec les copeaux. L'écart reste conséquent. Le premier devis peut être considéré comme faux.

Mme Sylvie MALHERBE dit que cela est tout à fait correct, car le devis de 72'000 CHF était basé sur une estimation de l'ingénieur.

M. Maximilien FERRILLO demande si cela signifie que les 630'000 CHF prévus pour la route d'Ornex ne représentaient pas réellement ce que cela pouvait coûter.

Mme Sylvie MALHERBE précise qu'une plus-value à plus ou moins 20% est toujours mise sur le devis, mais cela est précisé dans le devis estimatif. Ce sont des bases pour pouvoir avoir des enveloppes. Comme convenu avec la commission infrastructures, trois propositions seront faites. Selon le projet définitif, il y aura la possibilité de changer les jeux. Pour avoir une idée de ce qui peut être demandé en terme financier, il faut se baser sur quelque chose.

M. Maximilien FERRILLO explique que le groupe CBA souhaite que la place de jeux soit rénovée avec quelque chose de qualitatif, mais reste surpris de cet écart financier et de ces devis qui deviennent approximatifs sans qu'il n'y ait de proposition claire de ce qui pourrait être mis. Le groupe CBA s'engage sur cette rénovation tout en mettant un bémol en attendant de savoir ce qui sera mis en place. Il attend avec impatience de recevoir ces devis.

Mme Odile TAHÉRI a remarqué dans le devis que les travaux ne comprennent pas l'exécution d'une rampe pour l'accès PMR. Elle demande si cela signifie que cette entreprise ne peut pas réaliser cela. Elle trouve dommage que la place de jeux ne puisse pas être rendue accessible à tout le monde rapidement. Elle demande la raison pour laquelle cela n'est pas prévu.

Mme Sylvie MALHERBE répond qu'il a été décidé de ne se baser que sur la place de jeux, puisque c'est ce qui est demandé le plus urgemment par les habitants. La rampe sera réalisée dans la même enveloppe que la mise en sécurité de la route d'Ornex. Cela est un travail d'ingénieur. Elle est en train de voir avec M. Reto Huonder pour demander des offres d'ingénieur pour effectuer ce travail. Cela sera présenté en commission infrastructures.

Mme Odile TAHÉRI demande qui a décidé cela.

Mme Sylvie MALHERBE répond qu'elle a pris cette décision.

Mme Rose Marie MOTA rappelle qu'il avait été dit que si la place de jeux était refaite, il faudrait mettre une rampe. Elle demande s'il y a un délai pour mettre cette rampe ou si l'intention de mettre la rampe suffit.

Mme Sylvie MALHERBE répond qu'il n'y a pas de délai, car elle devra demander une autorisation de construire. Cela prendra un certain temps.

Mme Dorothea NOLL rebondit sur la réflexion de M. Maximilien FERRILLO. Elle a été en commission des finances pour remplacer M. Tiziano VERARDI et cette différence de prix a été soulevée. Elle a fortement insisté pour qu'il y ait une explication dans la délibération. Elle espère que les explications liées au revêtement sont suffisantes. Tous les conseillers ont envie qu'il se passe quelque chose pour les enfants à Bossy, car cela est nécessaire. Le détail des devis est important. Autrement, le gens n'ont pas l'impression d'être suffisamment mis au courant.

Mme Sarah GARCIA n'a pas le souvenir d'avoir parlé de la rampe PMR en commission infrastructures. Elle est étonnée que cela ne doive pas passer par la commission.

Mme Sylvie MALHERBE répond que cela n'est pas obligatoire, car elle s'est focalisée sur la place de jeu à la demande de la commission. Comme cela nécessite des autorisations qui prennent un certain temps, il s'agit du premier point sur lequel elle s'est focalisée.

M. Tiziano VERARDI partage que la commission infrastructures a précisé que c'est la dernière fois qu'elle acceptera une délibération de ce genre, car il s'agit d'une urgence pour les enfants de Bossy. En votant aujourd'hui, cela ne sera pas fini avant la fin de l'automne. Dorénavant, si la commission infrastructures ne reçoit pas trois offres détaillées de projets, elle n'acceptera pas de délibérations.

7. Délibération 9/2025 relative à une délégation au conseil administratif de la passation de certains actes authentiques

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents, la Présidente ne vote pas).

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
9/2025**

Délibération relative à une délégation au conseil administratif de la passation de certains actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. De charger le conseil administratif de passer les actes authentiques concernant :

a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;

b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;

d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'État de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;

e) les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030

Rose-Marie MOTA, Présidente du Conseil Municipal

Mme Martine ROSET explique que cette délibération passe en chaque début de législature. Il s'agit d'une simplification qui dit que pendant toute la législature, et même jusqu'au 31 décembre 2030, le conseil administratif peut décider entre lui qui signera chaque acte authentique. Cela permet d'avoir moins de délibérations pendant la législature, même s'il n'y a généralement pas plus de deux signatures d'actes authentiques par année.

8. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026

La Présidente demande si quelqu'un s'oppose. Aucun conseiller municipal ne s'oppose.

9. Propositions individuelles et questions

9.1. Retour séance de prestation de serment

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

Il remercie M. Didier Steimer pour la séance de prestation de serment. Il estime que l'Exécutif aurait pu prendre la parole pour accueillir les nouveaux conseillers municipaux et pour présenter le roulement qui se fera au sein de l'Exécutif.

Mme Martine ROSET explique que l'ordre de jour de la séance de prestation de serment est un ordre du jour spécial, car le même est imposé à toutes les communes. Il n'est pas prévu que l'Exécutif prenne la parole. Les seules personnes qui ont le droit de prendre la parole sont le Doyen d'âge et la Présidente élue.

9.2. Assemblée générale FCCB

(Suggestion de M. Sébastien Pesenti)

Il a eu des retours de l'assemblée générale du FCCB affirmant qu'il est dommage qu'aucun représentant communal ne soit présent, même s'il y avait des excusés. Il est conscient que les calendriers sont chargés, mais le foot est une association communale. Il suggère par la suite de charger un conseiller d'y aller si aucun membre de l'Exécutif n'est disponible.

9.3. Séance de fonctionnement

(Question de M. Tiziano Veradi)

Il demande s'il est possible d'organiser assez rapidement une séance de fonctionnement du Conseil municipal.

Mme Rose Marie MOTA répond que les chefs de groupes sont en train d'en discuter. Elle demande que la date soit communiquée relativement en avance et si possible que la séance n'ait pas lieu trop tôt, car cela est compliqué pour plusieurs conseillers de venir à 18h30.

9.4. Remerciement à la Mairie

(Intervention de M. Tiziano Veradi)

En tant que membre du comité de gestion de l'association sportive des schtroumpfs qui gère le sport pour les personnes en situation de handicap, il remercie la Mairie pour le don de la coupe qu'elle a fait au tournoi. De nouveau, il est dommage que la Mairie ne soit pas représentée, mais il a représenté la commune.

9.5. Rond-point

(Question de Mme Dorothea Noll)

Elle demande s'il y a des nouvelles du rond-point. Il faudra réagir rapidement et elle ne souhaite pas que cela passe inaperçu pendant la pause estivale.

Mme Sylvie MALHERBE répond que tout ce qui figure au niveau de demandes et de déposes d'autorisations ne sera pas pour cette année. La partie foncière doit encore être négociée, c'est-à-dire faire les demandes aux agriculteurs pour obtenir les terrains. Elle suit cela de très près et tiendra à jour la commission infrastructures par courriel même pendant l'été si nécessaire.

9.6. Mauvaises herbes et invasion de hannetons

(Intervention de Mme Cecilia Morganella)

Il y a des mauvaises herbes à plusieurs endroits sur les routes, notamment sur la route des Fayards. Il y a aussi des invasions de hannetons, surtout là où il y a des mauvaises herbes.

Mme Martine ROSET explique qu'il y a un programme de fauchage de bords de routes. La voirie est très occupée en ce moment avec les promotions. Elle ne connaît pas la date précise de fauchage. Si on lui communique des informations plus précises, elle les transmettra à la voirie.

M. Sébastien PESENTI ajoute qu'il y a des dates qui permettent ou non de faucher. Il précise que la route des Fayards est une route cantonale et est donc fauchée par le canton.

Mme Martine ROSET dit que cela est autorisé à partir du 15 juin. Cette année, une dérogation a permis de faucher avant.

* * *

La séance est levée à 20h44 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente sonne la fin de la séance à 21h12.

La présidente du Conseil municipal :
Rose Marie Mota

Le vice-président du Conseil municipal :
Michael Kende

La procès-verbaliste :
Améline Fee